

VELAINE EN HAYE

Le bulletin municipal d'informations

n°9 JANVIER 2017



Velaine
en Haye

www.velaine-en-haye.fr

Au sommaire...

L'ÉQUIPE MUNICIPALE (p.4) / TRAVAUX (p.7) / ÉCOLES (p.11) / SOLIDARITÉ (p.12) / VIE ASSOCIATIVE (p.13)

- 4 L'ÉQUIPE MUNICIPALE
- 5 LES 8 COMMISSIONS COMMUNALES
- 6 DU CÔTÉ DES FINANCES
- 7 TRAVAUX
- 8 LES SERVICES TECHNIQUES
- 9 ZOOM SUR...
LES OBLIGATIONS DE DÉCLARATION
EN URBANISME
- 10 ENFANCE ET PETITE ENFANCE
- 12 SOLIDARITÉ
- 13 PROJET EN COURS :
MARCHÉ DES PRODUCTEURS
- 13 VIE ASSOCIATIVE
- 18 SÉCURITÉ : LES 3 S
- 19 LE TRI SÉLECTIF, COMMENT FAIRE ?
- 20 QUELQUES RAPPELS DE CIVISME
- 20 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS
- 21 INFORMATIONS PRATIQUES
PROFESSIONNELS DE SANTÉ
ÉTAT-CIVIL
PERMANENCES
CABINE TÉLÉPHONIQUE
ÉLECTIONS 2017
- 22 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
- 23 TRIBUNE LIBRE

 1897

Recensement de la population (Données INSEE)
Population légale au 1^{er} janvier 2014
en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017
Population municipale : 1794
Population totale : 1897



Collecte recyclage

Les sacs de
recyclage sont
à retirer en mairie
ou aux ateliers
municipaux
aux horaires
d'ouverture

Contact

Mairie
3 rue de l'Église
54840 Velaine-en-Haye
Tél : 03 83 23 21 58
Fax : 03 83 23 32 89
mairie@velaine-en-haye.fr
www.velaine-en-haye.fr

Horaires

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30
Le samedi de 8h30 à 11h30

Chères Velainoises, chers Velainois,

L'année 2016 restera une année très particulière dans la mémoire des habitants de notre commune. En effet, après les élections partielles du 25 septembre 2016, une nouvelle équipe, que j'ai l'honneur de conduire, a été élue.

Mais n'oublions pas pour autant le travail effectué par l'ancienne municipalité : l'extension de l'école maternelle, la finition du clos Herbue Chalin avec le traçage des rues et la pose de la signalétique, le passage piéton de la voie verte et la sécurisation de la sortie des écoles par la mise en place d'Arthur et Zoé. Je félicite donc l'ensemble des élus et personnels communaux qui ont œuvré pour l'aboutissement de ces chantiers.

2016 est aussi la dernière année de notre Communauté de Communes de Hazelle-en-Haye (CC2H). Le 1^{er} janvier 2017, la CC2H a fusionné avec la Communauté de Communes du Toulinois (CCT). De ce mariage forcé par la loi NOTRe, votée à l'été 2015, la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) a vu le jour. De ce fait, le nombre de nos représentants dans la nouvelle structure territoriale est passé de 5 à 2. Les compétences des deux communautés de communes n'étant pas les mêmes, nous resterons très vigilants, au cours des négociations à venir tout au long de l'année 2017, pour faire respecter nos droits au maximum. Dès à présent, je peux vous confirmer le maintien de la crèche Créchendo dans les compétences de la CC2T, ainsi que le ramassage des sacs jaunes jusqu'au 31 décembre 2019. Pour cette dernière compétence, de nouvelles négociations seront ouvertes en temps voulu. D'un point de vue fiscal, il n'y aura que très peu de changements sur l'imposition des ménages. La très faible augmentation de quelques euros sur la taxe d'habitation sera compensée par une diminution du même ordre sur la taxe foncière du bâti. En revanche, la contribution foncière des entreprises (CFE) verra une hausse d'environ 3%, qui pourra être lissée sur une période de 2 à 12 ans.

Notre commune verra une baisse de ses dotations (dotation de solidarité, dotation globale de fonctionnement...), alors que notre participation au fonds national de péréquation des ressources



intercommunales et communales (FPIC) pourrait augmenter. Pour rappel, cette dernière charge était jusqu'à présent réglée par notre ancienne communauté de communes, la CC2H. Nous sommes actuellement dans l'attente de la réponse des services fiscaux de l'État.

Cela ne doit pas nous empêcher de prévoir et d'étudier un programme d'investissements nécessaires ou indispensables dans notre commune : la réfection du toit de l'école maternelle, le remplacement des portes de la salle des fêtes et de la maison des associations, la démolition et la reconstruction de la salle 26 au village. Voilà, dans un premier temps, sur quels projets votre nouvelle équipe municipale se propose de réfléchir, en fonction des ressources qui seront disponibles.

L'année 2017 devrait voir l'arrivée sur le territoire de notre commune d'un marché de producteurs locaux afin que soit réduit au maximum le circuit de commercialisation.

Nous vous aviserons de l'évolution de tous ces projets par une lettre d'information que nous diffuserons chaque trimestre.

Je vous souhaite, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une belle et douce année 2017.

Denis PICARD

Bulletin municipal d'informations janvier 2017

Directeur de publication : Monsieur Denis Picard
Siège social : Mairie de Velaine-en-Haye
Comité de rédaction : Commission Communication
Dépôt légal : Numéro 346

Crédits photos : Ville de Velaine-en-Haye et
Geneviève Bringuier, correspondante presse locale
Impression : Déklic graphique, papier certifié PEFC
Papier écologique issu de forêts gérées durablement
Design graphique : Frédéric Villars





DENIS PICARD
Maire

CHRISTELLE AMMARI
1^{ère} Adjointe

PIERRE BONNIN
2^{ème} Adjoint

MARTINE HENRION
3^{ème} Adjointe

BERNARD BAGARD
4^{ème} Adjoint

KARINE GIUDICI
5^{ème} Adjointe

PIERRE MARTIN
Conseiller

MYLÈNE PEREAUX
Conseillère

BRUNO MARTINELLI
Conseiller

FRANÇOISE LAVILLAT
Conseillère

DAMIEN CABRET
Conseiller

FABIENNE BRIAND
Conseillère

GUILLAUME GRANDGIRARD
Conseiller

ELISABETH WITTMER
Conseillère

TONNY MERAT
Conseiller

MONIQUE THIEBAUT
Conseillère

JOËL FERRY
Conseiller

GÉRALD SABOT
Conseiller

PIERRE OUVRY
Conseiller

LES HUIT COMMISSIONS COMMUNALES

Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

1^{ÈRE} COMMISSION

**Affaires Sociales,
Solidarité, Lien
Intergénérationnel,
Service aux Seniors,
Famille**

Adjointe Déléguée :
Karine GIUDICI

Membres :

- » Christelle AMMARI
- » Bernard BAGARD
- » Fabienne BRIAND
- » Martine HENRION
- » Françoise LAVILLAT
- » Bruno MARTINELLI
- » Monique THIEBAUT

2^{ÈME} COMMISSION

**Affaires Scolaires,
Périscolaires,
Enfance et Jeunesse**

Adjointe Déléguée :
Christelle AMMARI

Membres :

- » Karine GIUDICI
- » Guillaume GRANDGIRARD
- » Martine HENRION
- » Mylène PEREAUX
- » Monique THIEBAUT

3^{ÈME} COMMISSION

**Vie Associative,
Sport, Fêtes et
Cérémonies, Culture,
Gestion des Salles**

Adjointe Déléguée :
Martine HENRION

Membres :

- » Christelle AMMARI
- » Fabienne BRIAND
- » Karine GIUDICI
- » Françoise LAVILLAT
- » Pierre MARTIN
- » Tonny MERAT
- » Pierre OUVRY
- » Mylène PEREAUX
- » Elisabeth WITTMER

4^{ÈME} COMMISSION

**Travaux
et Urbanisme**

Adjoint Délégué :
Bernard BAGARD

Membres :

- » Pierre BONNIN
- » Damien CABRET
- » Joël FERRY
- » Guillaume GRANDGIRARD
- » Françoise LAVILLAT
- » Pierre MARTIN
- » Bruno MARTINELLI
- » Tonny MERAT
- » Gérald SABOT

Monsieur le Maire
est président de droit
et les adjoints délégués
sont responsables
des commissions.

5^{ÈME} COMMISSION

**Finances et
Développement
Économique**

Adjoint Délégué :
Pierre BONNIN

Membres :

- » Guillaume GRANDGIRARD
- » Pierre MARTIN
- » Bruno MARTINELLI
- » Tonny MERAT
- » Pierre OUVRY
- » Gérald SABOT

6^{ÈME} COMMISSION

**Sécurité Publique,
Devoirs de Mémoire
et Commémoration**

Adjoint Délégué :
Pierre BONNIN

Membres :

- » Damien CABRET
- » Bruno MARTINELLI
- » Pierre OUVRY

7^{ÈME} COMMISSION

Communication

Adjointe Déléguée :
Karine GIUDICI

Membres :

- » Fabienne BRIAND
- » Martine HENRION
- » Pierre MARTIN
- » Mylène PEREAUX
- » Elisabeth WITTMER

8^{ÈME} COMMISSION

**Environnement,
Forêt et Agriculture**

Adjoint Délégué :
Pierre BONNIN

Membres :

- » Bernard BAGARD
- » Guillaume GRANDGIRARD
- » Bruno MARTINELLI

POURSUITE DES EFFORTS D'ÉCONOMIE

L'année 2016 est la dernière année où notre budget est établi dans le périmètre de la Communauté de Communes de Hazelle-en-Haye (CC2H), notre communauté de communes depuis 2013.

Au 1^{er} janvier 2017, nous entrons dans le périmètre de la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T), issue de la fusion de la CCT et de la CC2H. Les dotations afférentes à ce nouveau périmètre intercommunal seront malheureusement réduites. Concernant l'année 2016, la section fonctionnement a vu son budget passer à 2 268 692,49 euros soit une baisse de 2,48% par rapport à 2015.

Comme nous nous y sommes engagés, les taux communaux d'imposition qui seront votés en 2017 resteront inchangés et cela malgré la baisse programmée des dotations. Cette situation va nous contraindre à réduire les dépenses de fonctionnement et ainsi maîtriser les charges générales. Sans le respect de cette exigence, notre capacité d'autofinancement serait de facto réduite. Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel communal qui participe déjà activement à cette démarche dans un contexte budgétaire contraint.

DE L'ENTRETIEN COURANT AUX CONSTRUCTIONS NOUVELLES

L'année 2016 a été, comme chaque année, riche en travaux et en aménagements. Les nouveaux projets prévus à court et moyen termes s'orienteront vers l'entretien et la préservation de notre patrimoine et répondront aux besoins de notre commune et de ses citoyens.

Travaux intercommunaux

Le début d'année verra la réalisation des projets engagés avec notre communauté de communes, en l'occurrence les travaux de la rue du Lavoisier et l'enfouissement des réseaux secs sur la RD90 et RD400.

Les travaux d'entretien courant

Hormis ces gros travaux, nous veillons à l'entretien courant, avec le changement des ampoules énergivores, la remise en état de la grille du cimetière, le nettoyage des bassins de rétention, la surveillance des différentes fuites pouvant intervenir sur les réseaux.



Nouvelle salle de classe

L'année 2016 aura vu la concrétisation d'un projet qui était attendu depuis longtemps : l'agrandissement de l'école maternelle, qui souffrait de l'exiguïté de ses locaux suite à l'augmentation des effectifs. Cette belle réalisation fonctionnelle a pu être terminée à temps pour la rentrée scolaire.

Sécurisation des voiries

Attendue également, la finalisation des travaux dans le Clos Herbue Chalin s'est effectuée par la mise en place de la signalétique et par le traçage des emplacements de stationnement.

Dans la même enveloppe figurait l'amélioration de la sécurité de la RD90 au droit de la sortie du groupe scolaire. Gageons que Zoé et Arthur inciteront les usagers à respecter les limitations de vitesse pour le bien-être de tous.



Nous vous rappelons que les économies réalisables sont du ressort de chaque citoyen, qui, lorsqu'il sort d'un local communal, doit éteindre les lumières, baisser les convecteurs et fermer les portes.



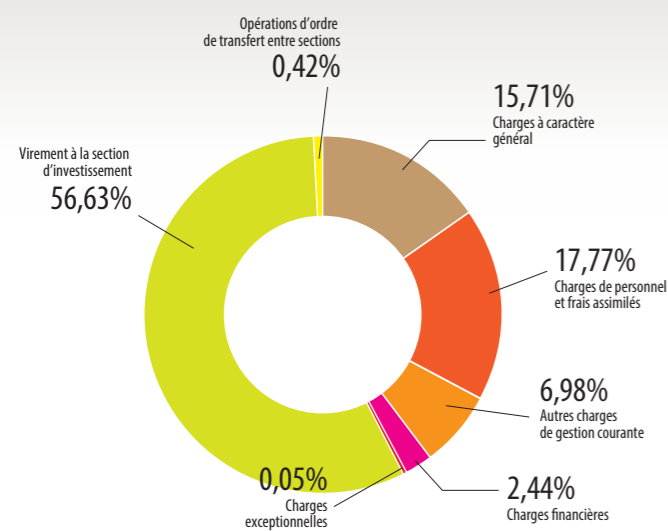
LES PERSPECTIVES 2017

Les prochains mois seront très actifs car les projets ne manquent pas. Dans le cadre de l'entretien de notre patrimoine, nous étudions actuellement l'isolation du bâtiment des logements communaux, le remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et de la maison des associations, l'étanchéité du toit de l'école maternelle, la réfection de la salle 26. L'autre priorité concerne l'agrandissement du cimetière, qui aurait dû être mis en chantier depuis quelques années déjà : il est arrivé aujourd'hui à saturation. Des choix devront être faits car les finances ne permettront pas de tout réaliser en même temps.



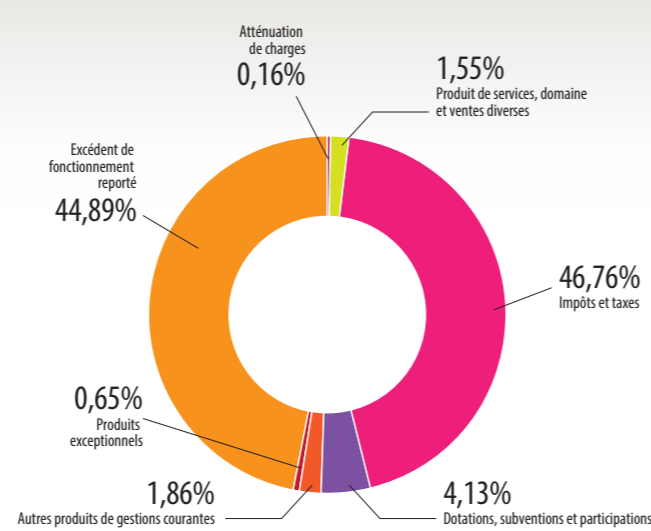
Dépenses réelles de fonctionnement

Total : 2 070 975,02 €



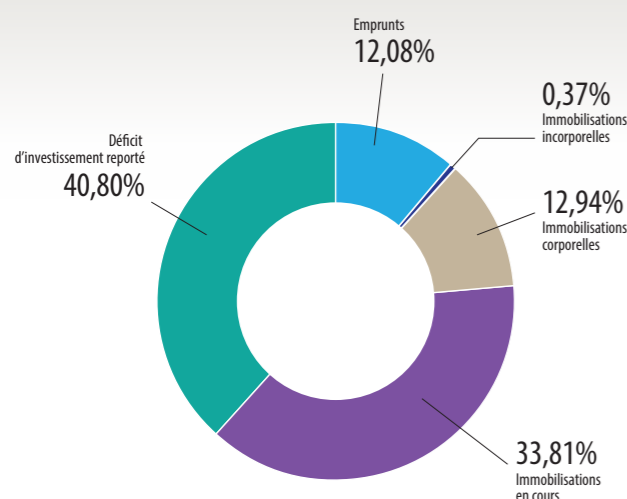
Recettes réelles de fonctionnement

Total : 2 268 692,49 €



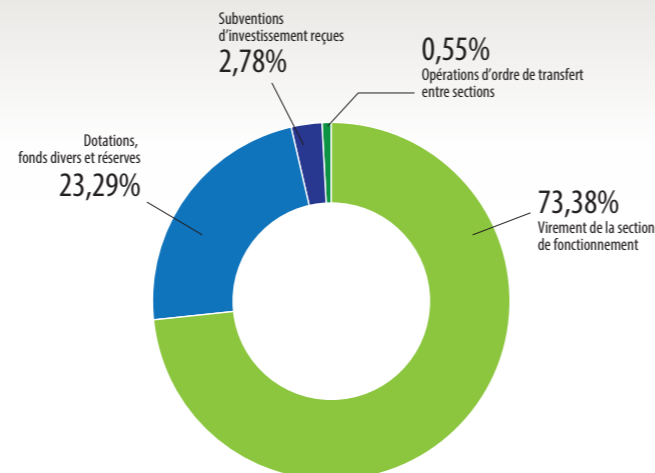
Dépenses d'investissement

Total : 623 899,42 €



Recettes d'investissement

Total : 1 598 240,86 €



Budget de fonctionnement 2016

Budget d'investissement 2016

UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU SERVICE DE LA COMMUNE

Après les départs de Michel Bortolotti et Adrian Rouyer, en retraite pour le premier et mutation pour le second, il a fallu recréer l'intégralité de l'équipe des ateliers municipaux pour entretenir notre commune.



Marvin Briot

Marvin, 21 ans, est diplômé BAC Pro Paysagisme : il est chargé de l'embellissement et l'entretien des espaces verts, avec un regard neuf et moderne.



Olivier Etienne

Olivier, 45 ans, est spécialisé dans la plomberie, la peinture et l'entretien des bâtiments. Il peut également renforcer l'équipe « espaces verts ».

Patrick Vuillaume, agent technique, et Serge Lambert, responsable des Services Techniques, ne pouvaient pas être sur tous les fronts. C'est pour cela que Marvin Briot et Olivier Etienne ont été recrutés en CDD.

Avec Patrick Vuillaume, ils forment une équipe homogène et complémentaire afin de répondre aux besoins multiples de la commune.

N'oublions pas Madame Dagnolo et Madame Cléri qui s'occupent de l'ensemble des salles communales et de la médiathèque.



ATELIERS MUNICIPAUX

Les ateliers municipaux se situent entre la salle des fêtes et le groupe scolaire. Ils sont joignables au 03 83 23 29 92.

Leur adjoint référent est Bernard Bagard.



LES OBLIGATIONS DE DÉCLARATION EN URBANISME

Permis de Construire

Un permis de construire est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur.

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- » des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m²
- » et des constructions qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Si votre construction est située en zone urbaine d'une commune dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU), un permis est nécessaire :

- » si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m²
- » ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

Attention : Le recours à un architecte est obligatoire pour réaliser le projet architectural objet du permis de construire, sauf dérogations.

Le seuil sera abaissé à 150m² à partir du 1^{er} mars 2017.

- » **Formulaire Cerfa n°13406*05 :** permet notamment de réaliser ou agrandir une maison individuelle ou ses annexes,
- » **Formulaire Cerfa n°13409*05 :** permet de réaliser une construction ou d'effectuer des travaux sur une construction existante.

Le délai d'instruction pour une maison individuelle et/ou ses annexes est de 2 mois.

Dans les 15 jours qui suivent le dépôt du dossier et durant toute l'instruction, un avis de dépôt de demande de permis précisant les caractéristiques essentielles de votre projet doit être affiché en mairie.

Attention : dans certains cas (monument historique, parc national, impact environnemental...), le délai d'instruction peut être plus long, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande.

Acceptation : sous forme d'un arrêté qui vous est adressé par LRAR ou par courrier électronique.

Refus : vous pouvez demander à la mairie de revoir sa position dans les 2 mois qui suivent le refus par LRAR.

Absence de réponse au terme du délai d'instruction annoncé : cela signifie, en principe, qu'elle ne s'oppose pas à votre projet.

Déclaration préalable

La déclaration préalable est une autorisation qui est généralement exigée pour la réalisation de travaux de faible importance.

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- » construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU).
- » construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m
- » construction d'une piscine dont le bassin à une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m
- » travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade)
- » changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment
- » réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

- » **Formulaire Cerfa n°13703*05 :** permet de réaliser des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur...), de construire une annexe à son habitation (piscine, abri de jardin, garage...) ou d'édifier une clôture.
- » **Formulaire Cerfa n°13404*05 :** permet notamment de réaliser une construction nouvelle et d'effectuer des travaux.
- » **Formulaire Cerfa n°13702*04 :** permet notamment de réaliser des divisions de terrains de faible importance.

Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à partir de la date du dépôt de la demande.

Dans les 15 jours qui suivent le dépôt du dossier et durant toute l'instruction, un extrait de la déclaration précisant les caractéristiques essentielles du projet doit être affiché en mairie.

Attention : dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public, impact environnemental...), le délai d'instruction peut être plus long, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

Travaux concernés sous réserve de modification en cours d'année

Démarche sous réserve de modification en cours d'année

Délai d'instruction

Décisions de la mairie

→ **CHRISTELLE AMMARI** Adjointe aux Affaires Scolaires, Périscolaires, Enfance et Jeunesse

LE RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le RAM, « la Ronde Toulouise », est un service mis en place depuis 2008 par le CCAS de la ville de Toul.

Son rôle est avant tout de mettre en valeur l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles agréées, mais aussi de faire connaître le métier d'assistante maternelle, de le professionnaliser et le valoriser. Trouver un mode de garde adapté relève parfois du parcours du combattant. Aussi, nous est-il paru important d'organiser une réunion d'information, à destination des assistantes maternelles et des parents employeurs, pour présenter ce service gratuit. Ce moment d'échange a été fructueux à bien des égards.

Nous comptons bien pérenniser cette relation.

Boîte à lettres pour le Père Noël

Le Père Noël a enfin pensé à installer une boîte à lettres à Velaine-en-Haye ! (située près des Petits-Loups). Cette initiative a remporté un vif succès ! Il a pris le temps de répondre à tous les courriers, pour le plus grand plaisir des petits comme des grands.



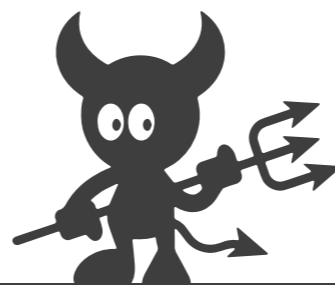
LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

"Le vendredi c'est NAPS!"

Ce sont plus de 170 enfants qui bénéficient gratuitement de nombreuses activités.

Notre nouvelle coordinatrice, Marine Dietenhoeffer, a pour mission d'accueillir les enfants, les animateurs et de s'assurer du bon déroulement de cet après-midi détente. Elle fait également le lien entre les différents acteurs (municipalité, familles, intervenants).

Soucieuse de la sécurité et du bien-être de tous les participants, la municipalité a fait de la communication l'une de ses priorités. C'est pourquoi nous avons récemment créé un flyer pour rappeler le pourquoi des NAP, les règles...



Soirée Halloween

Le 29 octobre, la fête d'Halloween a suscité un réel engouement. Petits et grands s'étaient parés de leur plus beau déguisement.



Morts vivants sanguinolents côtoyaient fantômes, diabolotins et superman, le tout dans une excellente ambiance. Un goûter et la projection du film "Gasper le fantôme" ont clôturé une fin d'après-midi conviviale.

Rendez-vous l'année prochaine...



GROUPE SCOLAIRE GÉO CONDÉ

→ **FABIANNE BRIAND** Directrice école maternelle
→ **MARIE-CHRISTINE POIRIER** Directrice école élémentaire

Le groupe scolaire Géo Condé compte 204 enfants scolarisés répartis en 7 classes. 78 enfants sont en école maternelle et 126 en élémentaire.

L'école maternelle

(1 et 3) Juin 2016 : Fête de l'école et spectacle-chorale à la salle des fêtes / (2) Mai 2016 : Sortie au Musée des Beaux-Arts à Nancy avec les PS/MS sur le thème du « premier bestiaire » / (4) Septembre 2016 : Spectacle à l'école sur les dangers de la rue et de la maison, intitulé « Sois prudent, Pépino. » / (5) Octobre 2016 : La semaine du goût à la maternelle : tous les matins, un goûter nouveau : fruits, pains originaux, confitures maison...



L'école élémentaire

(6) Les « Schultüte » : les Grands de l'école élémentaire offrent en début d'année aux plus jeunes (les CP) des surprises avec friandises et petit matériel scolaire / (7) Juin 2016 : Fête de l'école et spectacle à la salle des fêtes / (8) Découverte de l'Europe avec le centre régional Europe direct (CRISTEEL) / (9 et 10) Novembre 2016 : En partenariat avec la mairie et avec l'aide de Auchan qui a prêté des caddies, les écoles ont récolté de la nourriture pour la Banque Alimentaire.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Depuis le 14 novembre, nous avons le plaisir de compter parmi nous 4 nouveaux conseillers: Anne-Lise, Maéna, Mathis et Noah, qui ont remporté les élections pour siéger au conseil municipal des enfants. Nos « élus en herbe » prennent leur rôle très à cœur. Ils seront les porte-paroles des enfants, proposeront des projets et participeront activement à la vie de la commune. *Nous les félicitons et leur souhaitons la bienvenue.*

La ruche aux livres

L'année 2017 verra fleurir sa ruche aux livres.

Cette bibliothèque originale, non fermée à clé et en libre accès, sera implantée à proximité des lieux de vie de la commune: groupe scolaire, maison des associations, salles des fêtes. Ce lieu d'échange et de partage s'adresse à tout le monde: amoureux des livres, lecteurs occasionnels, lecteurs réguliers... *La ruche aux livres permettra aux citoyens de prendre, lire, emporter et déposer des livres quand ils veulent et comme ils veulent.*

→ KARINE GIUDICI Vice-présidente du CCAS

→ FABIENNE BRIAND et ÉLISABETH WITTMER Membres du Conseil d'Administration du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Établissement administratif communal, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) vient en aide à toute personne en difficultés sociales. Chaque personne qui le souhaite peut venir en mairie lors des permanences pour rencontrer un membre de l'équipe et lui faire part de ses problèmes en vue de réfléchir à une solution adaptée.

LE REPAS DES ANCIENS, UN MOMENT TRÈS ATTENDU

La nouvelle équipe du CCAS a organisé le repas des anciens le dimanche 13 novembre 2016 autour du thème « les années 20 ». Cette journée conviviale a rassemblé 173 convives autour d'un repas riche en saveurs avec un accompagnement musical et des pas de danses finement orchestrés.



UN LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL FORT

Depuis son élection, le CCAS a pu mener à bien ses actions grâce aux élus du conseil municipal, aux membres extérieurs mais également aux élus du Conseil Municipal Enfants avec qui le premier lien intergénérationnel a pu être noué.



Ainsi, le samedi 17 décembre 2016, deux enfants accompagnés d'élus sont allés à la rencontre de personnes seules pour la distribution des colis de fin d'année à domicile. Ce moment fort de partage et d'échanges a ravi petits et grands.

Le retour des ateliers thématiques

Le CCAS mène une réflexion pour reconduire en 2017 des ateliers aux thématiques variées permettant un échange avec des professionnels compétents ou des patients experts.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives au CCAS sur le site de la mairie de Velaine-en-Haye www.velaine-en-haye.fr ou sur les plaquettes disponibles en mairie. Vous pouvez également transmettre votre demande sur l'adresse ccas@velaine-en-haye.fr. L'anonymat vous est assuré.

PROJET EN COURS

→ PIERRE MARTIN
Conseiller municipal

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

La commune accueillera en 2017 son marché des producteurs locaux.



Vous aurez l'occasion d'apprécier la richesse et la diversité de notre terroir en y trouvant des produits venus de la ferme, biologiques ou issus de l'agriculture raisonnée. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et dans le respect d'une charte spécifique, le marché vous offrira de l'authenticité et des produits de saison provenant exclusivement de circuits courts.

Animés par la volonté de redonner de l'élan à la commune et dans le cadre de notre projet de mieux vivre ensemble, nous nous sommes fixés comme objectif de créer un lieu convivial de rassemblement et d'échanges intergénérationnels pour les Velainois.

Association Herbue Chalin

Véronique Hudziak, Secrétaire

L'Association Herbue Chalin est une petite association qui commence à prendre ses marques avec quelques rendez-vous tout au long de l'année.

2016 a commencé par le ramassage des sapins dans tout le village. La Chasse aux œufs de Pâques organisée en inter-associations est attendue par tous les enfants de notre quartier ! La fête des voisins en juin a connu un grand succès malgré la pluie battante. Lors de l'Euro de foot, la diffusion des matchs de foot a montré que les Velainois aimaient se retrouver !

En septembre, la pluie est encore venue perturber notre tournoi de pétanque et nous avons dû avec regret l'annuler ! Ce n'est que partie remise pour 2017 ! La soirée Beaujolais rassemble les habitants autour d'un buffet campagnard et nous apprécions encore une fois de nous retrouver. La signalisation tant attendue est enfin arrivée. Nous espérons, cependant, que chacun la respectera pour le bien et la sécurité de tous. Nos enfants comptent sur le civisme de chacun.

Nous souhaitons à chacun de vous une excellente année 2017 et vous invitons à nous rejoindre pour faire grandir cette association qui est aussi la vôtre.

Association pour la Promotion du Relais

Philippe Henrion, Président

L'APRV est une association de quartier, elle est représentée par quatorze membres qui composent le conseil d'administration et environ cent cinquante familles adhérentes.

Cette association, née il y a 29 ans, a pris au fil des années de plus en plus d'importance au sein de notre village. À l'origine créée dans le but d'être l'interface entre les habitants du lotissement et la commune, elle n'a eu de cesse d'évoluer. Aujourd'hui elle gère les tâches qui lui avaient été dévolues à sa création, mais elle propose également aux Velainois de tous âges de participer aux nombreuses activités qu'elle organise : chasse aux œufs, repas dansant, visites culturelles, bourse aux jouets et Téléthon. L'association élargit encore son champ d'action, elle a

accepté de prendre sous sa responsabilité, il y a maintenant deux ans une sous-section nommée « les petites mains ». Une autre sous-section qui regroupe une partie des assistantes maternelles de Velaine-en-Haye a également émis le souhait de nous rejoindre. Pour faire écho au nouveau conseil qui souhaite dynamiser la vie associative à Velaine-en-Haye, l'APRV ouvre ses portes aux bénévoles de tous horizons qui aimeraient s'investir en donnant un peu de leur temps pour faire vivre notre village et créer du lien social intergénérationnel.

Le président de l'APRV et l'ensemble des représentants du conseil d'administration souhaitent à ses adhérents et à tous les Velainois et Velainoises de belles et heureuses fêtes de fin d'année.



Association Sportive de Velaine-en-Haye

Didier Bowman, Président



L'ASVH c'est :

- » aujourd'hui plus de 120 licenciés dont 80 petits alors qu'en fin d'année 2013, il n'y avait que 16 licenciés,
- » 8 éducateurs,
- » des équipes U6 (Under 6, en anglais et donc moins de 6 ans, en français), U7, U8, U9, U11, U13, seniors et vétérans... avec une équipe senior qui joue désormais en foot compétition,
- » une bonne trentaine de bénévoles assidus,
- » une quinzaine de sponsors auxquels j'adresse un énorme merci car leur soutien nous est indispensable,
- » un bureau parfaitement structuré avec des membres d'une implication rare.

L'ASVH a démarré sa 5^{ème} saison. Déjà !

Depuis la création du club de foot en 2012, des catégories nouvelles voient le jour chaque saison. Cette saison, cela a été le cas pour l'équipe vétérans. Pour la saison prochaine, nous ferons tout pour créer une équipe U15.

Le club de Velaine structure son encadrement des jeunes avec des formations payées à nos jeunes éducateurs. Nos sponsors et le soutien de la commune nous permettent le financement de ces formations diplômantes dans l'idée d'ouvrir notre « école de foot » labellisée par la FFF et ainsi promouvoir notre idée de l'éducation par le sport.

Afin d'accompagner le développement du club, une convention a été signée avec la commune de Pierre-la-Treiche et ainsi, les Seniors et Vétérans y jouent leurs rencontres sur un terrain « homologué ». Le projet du terrain à Velaine est assurément un des projets auquel l'ensemble des licenciés et dirigeants attachent le plus d'importance car il en va de la pérennité du club.

Vous pouvez rejoindre notre association afin de pratiquer le sport le plus populaire de France, ou encore rejoindre l'équipe de bénévoles, parce que vous avez un peu de temps à offrir ! Sportivement.

Association Velainoise Activités Multiples

Bernard Bagard, Président



Avam souffle sa première bougie.

Cette première année d'existence a nécessité de relever plusieurs défis. Il a fallu s'affranchir de l'Association Familiales Rurales au plan comptable, développer de nouvelles activités et reprendre des manifestations qui étaient gérées jusqu'à présent par la municipalité.

Nous misons fortement sur la reprise de l'inter-associativité, qui avait permis dans le passé de belles réussites collectives, et sur la mobilisation des jeunes générations, afin que les futures actions ne soient pas toujours réalisées par les mêmes personnes. Pour l'année à venir, nous maintenons bien sûr les activités traditionnelles, mais nous reprenons, en tant que chef de file ou en tant que partenaire dans le cadre de l'in-

ter-associatif, la soirée de la Saint-Sylvestre, les feux de la Saint-Jean, une soirée théâtre, la brocante et la Saint-Nicolas aux écoles.

L'association est ouverte à toutes et tous, les bonnes volontés seront accueillies avec grand plaisir. Nous vous souhaitons une nouvelle année pleine de satisfactions personnelles et de petits bonheurs quotidiens.

Association Familiales Rurales

Bertrand Lepoutère, Président

Le Printemps des P'tits Loups, une première édition remplie de succès !



Le 13 mai 2016 s'est tenu pour la première fois le Printemps des P'tits Loups, une fête réunissant petits et grands, animateurs et parents dans une atmosphère festive et joyeuse. Le temps d'une fin d'après-midi, la salle des fêtes de Velaine-en-Haye s'est transformée en casino, avec spectacle, chants, jeux pour les plus jeunes et moments de partage pour les parents.

Organisée conjointement par l'équipe d'animation et les parents bénévoles de l'AFR de Velaine-en-Haye, cette fête avait un triple objectif :

- » donner une autre vision de la structure des P'tits Loups,
- » permettre aux parents de rencontrer les animateurs tant sollicités par nos chères têtes blondes mais aussi...
- » rencontrer l'équipe des parents bénévoles qui gère cette structure.

Cette première édition a été un véritable succès, avec une salle des fêtes remplie. La participation des parents venus en grand nombre et leurs chaleureux témoignages encouragent et appellent à une 2^{ème} édition qui sera sans nul doute tout aussi réussie.

Association Lotissement du Chauxfour

Pierre Ouvry, Président

Comme chaque année, l'association du lotissement du Chauxfour met un point d'honneur à rassembler les résidents du lotissement autour d'un repas festif.



Cette année, la date retenue par l'assemblée générale était le samedi 28 mai 2016. Ce sont 23 familles sur les 36 qui composent le lotissement et regroupant 65 personnes qui ont répondu à l'invitation.

La petite ondée qui a rafraîchi le début du repas ne fut pas suffisante pour entamer la bonne humeur des participants qui ont partagé un grand moment de convivialité à l'ombre du chapiteau installé par les organisateurs.

Association Trisomie 21 Meurthe et Moselle

Chantal Haven, Présidente

La journée de la trisomie 21 a eu lieu le 20 novembre. À cette occasion, soutenue par de sympathiques Velainois, l'association Trisomie 21 Meurthe-et-Mosellane a proposé différentes versions de l'opération « petits-déjeuners à domicile ».

C'est ainsi qu'une trentaine de personnes ont partagé leur petit-déjeuner à la maison des associations, d'autres ont choisi d'être livrés chez elles ou de venir retirer leur commande à la maison des associations.

Ce mouvement de solidarité s'est ajouté à celui de la Communauté urbaine et a contribué au chiffre de 1300 petits-déjeuners livrés. Le tout s'est déroulé dans la bonne humeur, beau moment de partage à renouveler l'an prochain.

Mes remerciements à tous pour cette aide spontanée.

À l'issue, l'ensemble des participants ravis de cette journée s'est séparé en se promettant de renouveler ce moment privilégié l'année prochaine.

Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Velaine

Alain Turban, Président

L'AASPV a cette année encore organisé les feux d'artifice pour la fête nationale.



Cette manifestation rencontre un grand succès et c'est avec un grand plaisir que les bénévoles participant à l'organisation de cet événement voient la population de notre cité et des alentours se rassembler derrière la salle des fêtes pour assister à cette féerie de juillet.

Félicitations aux artificiers qui tout l'après-midi ont mis en œuvre ce spectacle pyrotechnique qui a émerveillé petits et grands.

L'amicale des anciens sapeurs pompiers vous donne d'ores et déjà rendez-vous le 15 juillet 2017 pour ses prochains feux.

L'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne des Gourmets de Velaine

Jean-Yves Raguin, Président

L'AMAP permet de se procurer de façon conviviale, des aliments du terroir, de qualité, sains et savoureux.

C'est également un système solidaire basé sur la confiance et l'engagement mutuel entre le producteur et le consommateur. Contrairement à la grande distribution, les consommateurs en AMAP accordent moins d'importance à la standardisation des aliments ; tout ce qui est produit est consommé, mais surtout vous consommez des produits locaux !

L'AMAP de Velaine est constituée depuis cette année de 13 producteurs, mettant ainsi à votre disposition une grande diversité de produits (légumes, fruits, produits laitiers, fromage de chèvre, miel, pain, volailles, bœuf, porc, agneau, huiles, bière, jus, confitures...).

Chaque producteur met ses produits à disposition, ce qui constitue un panier, et son tarif est fixé de manière équitable : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable pour le consommateur.

Libre à vous de choisir les producteurs avec lesquels vous souhaitez vous engager. Quant aux distributions des paniers, elles s'effectuent les mardis de 17h30 à 19h00 à la salle des petites fêtes de Velaine.

Elles sont l'occasion de moments d'échanges avec les producteurs et les autres consommateurs et peuvent déboucher sur de nouvelles idées de recettes.

Les séances de distribution des paniers sont accompagnées de visites des exploitations de nos producteurs et d'autres événements, comme le traditionnel repas gourmand et dansant qui a lieu chaque année (le prochain aura lieu le samedi 7 octobre 2017) ainsi que les deux marchés annuels.

N'hésitez pas à consulter notre site internet (www.amapvelaine.wordpress.com), notre page Facebook, à soutenir notre association par le système des tookets (crédit agricole) ou à nous rencontrer directement le mardi soir. Vous pouvez également nous contacter à l'adresse mail suivante : amapvelaine@gmail.com



L'Association des Anciens Combattants de Velaine-en-Haye (ACPG-CATM)

Pierre Masson, Président

Comme tous les ans, au mois de janvier, les Anciens Combattants ont pu vivre un moment de convivialité en partageant la galette des rois et ceux parmi eux qui ne pouvaient se déplacer ont vu arriver celle-ci à leur domicile.

Mai 2016 s'est trouvé enrichi d'une commémoration, en effet, le 29 mai, les Anciens Combattants de la Communauté de Communes se sont retrouvés à Gondreville afin de commémorer la grande bataille de Verdun.

Le voyage du 30 juin à Verdun fut, sans doute, un moment inoubliable pour les enfants de CM2 et les Anciens Combattants, ces deux générations écoutant, côte-à-côte, le guide décrire la vie des Poilus sur les sites de combat et dans la citadelle. Comment pourrait-on oublier la désignation du soldat inconnu...

La cérémonie du 11 novembre avec la participation d'une quarantaine d'élèves accompagnés de leurs professeurs des écoles et d'une nombreuse assistance, représentants de l'armée, pompiers, parents d'élèves, fut pour tous un grand moment de recueillement pour honorer la mémoire des enfants de la commune dont les noms sont gravés dans la pierre.

Association Partage Loisirs

Aline Bouquet, Secrétaire

L'année 2016 a été encore bien remplie pour le plaisir de tous nos adhérents. Nous avons poursuivi nos activités culturelles entre la Meurthe, la Moselle et la Meuse.

La visite guidée de la centrale de Blénod-les-Pont-à-Mousson a particulièrement intéressé les messieurs.

La soirée Jazz fut très réussie, dans une ambiance joyeuse, suivie par plus d'une centaine de spectateurs avec le sympathique orchestre Swing Orchestra de Jarville.

La sortie à Lunéville nous a permis de découvrir le musée et son exposition de faïences anciennes. La visite guidée de la cité ducale, les salles restaurées du château après l'incendie, la découverte de la vieille ville, l'église Saint-Jacques et ses orgues remarquables... ont passionné nos adhérents.

En Meuse, nous avons continué notre périple en découvrant le nord meusien : la visite guidée de la citadelle de Montmédy fut très enrichissante. Elle fut suivie par la découverte de la magnifique basilique Notre Dame d'Avioth, puis par une promenade à travers la surprenante cité renaissance de Marville et son étrange cimetière : notre guide belge était d'ailleurs intarissable et nous étions captivés.

En juillet, nous n'avons pas boudé notre plaisir en assistant au nouveau spectacle de la troupe Sourires d'Ukraine à l'Arsenal de Toul qui, comme chaque année nous donne une belle leçon de vie...

Le reste de l'année a été ponctué par la galette des rois, des repas chaleureux à l'institution Saint-Camille et le traditionnel goûter de la Saint-Nicolas, dédié à Lucie Priester qui nous avait préparé de jolis lots pour notre tombola avant de nous quitter.



Association Sportive et Culturelle de Velaine

Roda Bounaceur, Président

Forte de plus de 200 adhérents, signe que le sport est important et qu'il se porte bien à Velaine-en-Haye, l'ASCV a vu son bureau renouvelé en fin d'année dernière.

Le nouveau bureau réélu à la majorité se compose de Roda Bounaceur, Président, de Véronique Foretz, Trésorière et de Didier Bowman, Secrétaire. Cette association compte 6 sections :

» La section des jeunes passionnés de Badminton a toujours une part active dans la vie de l'association.

» La section Danse-Zumba-Guitare est la plus importante section de l'association. Les cours de guitare connaissent un réel succès. En juin dernier, les danseurs de cette section nous ont ravis à l'occasion du traditionnel gala organisé avec brio par l'équipe dirigeante.

» Le Judo, qui permet à une trentaine de jeunes de découvrir ou d'approfondir la maîtrise de ce sport de combat qui possède un code moral fort.

» La section karaté, qui peut être fière de ses résultats.

» La section Musculation-Fitness propose des cours de step, renforcement musculaire et fitness ainsi qu'un accès libre simultanément aux heures de cours à une salle de musculation très bien équipée.



» La section de Tennis de table plus connue sous le sigle TTCV rassemble de nombreux membres qui pratiquent ce sport en loisirs.

LES 3 S SÉCURISER, SURVEILLER, SIGNALER

Pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolages, pensez à la règle des 3 S.



Sécuriser son habitation

- » Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principale et secondaires, etc).
- » Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables.
- » Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.).
- » Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur.
- » Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus.
- » Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.).
- » À l'extérieur de son habitation, ne pas laisser d'outils ou de matériels pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.).
- » Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue.
- » Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.

Laissez des signes visibles de présence même pour une courte durée



Surveiller l'environnement proche

- » Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence.
- » Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

Signaler toute présence suspecte

- » Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation).
- » Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect



- » Fermez vos portes, fenêtres et vos volets
- » Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs
- » Placez vos objets de valeur en lieu sûr
- » Laissez des signes visibles de présence même pour une courte durée
- » Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !
- » Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit
- » En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17

LE TRI SÉLECTIF COMMENT FAIRE ?

Quels sont les déchets recyclables à mettre dans les sacs jaunes et lesquels ne sont pas recyclables et vont dans les sacs à ordures ménagères ?



- » Les bouteilles et les flacons en plastique
Et aucun autre plastique non recyclable ! (voir ci-dessous)



- » Les emballages métalliques
Boîtes de conserve, bidons et aérosols vides, barquettes et cannettes en aluminium.



- » Le carton
Briques alimentaires et cartonnets d'emballage.



- » Le papier
A5, A4, journaux, prospectus, magazines, annuaires.
Pas de papier déchiré, pas de papier souillé.

Réduisons vite nos déchets !

Sur 100kg de déchets, 27kg sont des papiers, des journaux, des magazines, des prospectus de publicité.

Des autocollants STOP PUB gratuits sont à votre disposition en mairie.



Collez-les sur votre boîte aux lettres.

ATTENTION Certains plastiques ne sont pas recyclables !

Les plastiques sont variés, tous ne sont pas recyclables

- » Emballages, sachets, films, barquettes, pots de yaourt et de crème, gobelets et assiettes en plastique : Jetez-les dans la poubelle ou le sac des ordures ménagères.



QUELQUES RAPPELS DE CIVISME

Mettre son nom sur la boîte aux lettres

Afin que nos agents municipaux puissent facilement déposer courriers et informations diverses, il est préférable que les noms apparaissent clairement sur les boîtes aux lettres. D'autre part, pensez à vous inscrire à la newsletter en mairie ou par mail à l'adresse : mairie@velaine-en-haye.fr.



Entretien des trottoirs

Le dégagement des feuilles mortes en attendant le passage des services municipaux est conseillé. La collectivité ne peut pas intervenir dans tous les quartiers en même temps. Pensez au bien-être et à la sécurité de tous !



... en cas de neige

Vous devez déblayer la neige et le verglas devant chez vous, répandre du sel sur toute la longueur de votre propriété et sur une largeur d'environ 1,5 mètres.



30

Limitation de vitesse

Pour le bien et la sécurité de tous, merci de respecter les limitations de vitesse.



Le stationnement

Dans la mesure du possible, merci de garer vos véhicules sur vos places de parking privées.



Le bruit est interdit mais...

Pour les travaux de bricolage ou jardinage qui ne peuvent être évités, une tolérance existe aux horaires suivants :

- » Jours ouvrables 8h00 à 20h00
- » Samedis 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- » Dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

- 14 janvier** : Repas choucroute - ASCV
- 28 et 29 janvier** : Salon du Playmobile - SCI FI
- 11 février** : Soirée Théâtre - APL
- 11 et 12 mars** : Marché de printemps - AMAP
- 18 mars** : Soirée Jazz - APL
- 22 avril** : Chasse aux œufs - APRV en inter associativité
- 13 mai** : Concert - Une oasis une école
- 20 et 21 mai** : Salon du Légo - SCI FI
- 27 et 28 mai** : Brocante - Inter associatif
- 16 juin** : Gala de danse - ASCV
- 23 juin** : Feux de la Saint-Jean - Inter associativité
- 15 juillet** : Feux d'artifice - Sapeurs pompiers
- 3 septembre** : Marche gourmande - APL
- 16 septembre** : Repas dansant - APRV
- 23 septembre** : Soirée Ado - Mairie
- 7 octobre** : Octobre rose - APL et une oasis, une école
- 7 octobre** : Repas gourmand - AMAP
- 4 novembre** : Halloween - SCI FI
- 19 novembre** : Repas des aînés - CCAS
- 19 novembre** : Petits déjeuners - Association Trisomie 21
- 25 novembre** : Beaujolais - Clos Herbue Châlin
- 1 décembre** : Saint-Nicolas - AVAM en inter associativité
- 2 décembre** : Loto Téléthon - APRV en inter associativité

PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE VELAINE EN HAYE

Médecins

- » Dr Christian BOSZCZUK
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 23 23 20
- » Dr Séverine VALENTIN
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 49 32 24

Cabinet d'Infirmière

- » Madame Géraldine RENOUX
5 route de Nancy
Tél : 03 83 23 85 26

Kinésithérapeutes

- » Madame Dominique BARBIER
2 rue Herbue Châlin
Tél : 03 83 24 36 88
- » Monsieur Alain BOSZCZUK
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 24 80 62

Chirurgiens-dentistes

- » Madame Julie FOURREL
Lotissement de Préville
- » Monsieur Jean-Yves RAGUIN
Lotissement de Préville
Tél : 03 83 23 29 37

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Mila OLIVIERI, 13/12/2015
Léa PARTY, 24/12/2015
Assya LACHKAR, 05/01/2016
Louca DUTHEIL, 19/01/2016
Martin ATTENOT, 01/02/2016
Sofia OUASSYOUN, 01/03/2016
Arthur DA SILVA GUTH, 07/03/2016
Justine RICHARD, 19/03/2016
Gabin BUCQUOY, 24/04/2016
Clara WAWRZYNIAK, 29/04/2016
Mathias SCHWOB, 08/05/2016
Siloé BERTRAND, 04/06/2016
Constance HOLLARD, 15/08/2016
Lucas MERAT, 20/08/2016
Camélia LANDORMY, 29/08/2016
Rose ATOUILLANT, 15/09/2016
Paul DEGLIN, 07/11/2016
Anaëlle KERBOUA, 11/11/2016
Rose MARTIN, 11/11/2016
Laura BERNARD SCHEYDECKER, 19/11/2016

Baptême républicain

Victor HANKEN, 24/12/2016

Mariages

Sylvain PAULY et Laurence BOULAY,
03/09/2016
Ludovic WILMOUTH et Laëticia
COURMEAUX, 23/07/2016
Bruno VANDERBECKEN et Nelly CAREL,
02/07/2016
Guillaume GRANDGIRARD et Émeline
PIAT, 25/06/2016

Décès

Manuel HUMBERT, 20/12/2015
Noëlle VILLEMIN, 01/12/2015
Nicolle LAURIN, 15/02/2016
Louis SCHLICHTING, 09/02/2016
José CAMUS, 17/04/2016
Jean POTERLOT, 21/04/2016
Agnès PERRIN, 21/06/2016
Lucie PRIESTER, 17/07/2016
Laura BERNARD SCHEYDECKER, 08/12/2016



Permanences

Nous vous rappelons que Monsieur le Maire ou ses Adjoints tiennent des permanences tous les samedis de 10h à 12h en mairie, sans rendez-vous.

Cabine téléphonique

Nous vous informons que l'opérateur Orange démontrera la cabine téléphonique de Velaine-en-Haye au cours de l'année 2017 dans le cadre de l'abrogation du service universel publiophonie.



ÉLECTIONS 2017

Élections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017
Élections législatives : 11 et 18 juin 2017

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Recensement militaire

Sont concernés tous les jeunes qui viennent d'avoir 16 ans. Ils doivent se présenter en Mairie pour se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de leur anniversaire.

En cas d'oubli, il est toujours possible de régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir :

- » une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (CNI ou passeport),
- » un livret de famille à jour.

Listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est possible à tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après révision annuelle des listes électorales).

À 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

L'inscription peut se faire directement par internet via le site «mon.service-public» ou bien en remplissant le formulaire disponible en mairie.

Pièces à fournir :

- » une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (CNI ou passeport),
- » un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone y compris téléphone mobile, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, titre de propriété ou quittance de loyer, bulletin de salaire ou titre de pension mentionnant l'adresse).

Carte d'identité

La demande de carte d'identité se fait en mairie où des formulaires sont à disposition.

À partir du deuxième trimestre 2017, les demandes devront être effectuées dans les mairies équipées de dispositif de recueil (ex : Toul, Nancy...).

Pièces à fournir :

Pour une nouvelle demande :

- » un acte de naissance,
- » un justificatif de domicile,
- » deux photos d'identité conformes à la législation,
- » pour les mineurs, la photocopie et l'original d'une pièce d'identité du parent qui fait la demande,
- » pour les mineurs, la photocopie du jugement de divorce.

Renouvellement :

- » la photocopie et l'original de l'ancienne carte d'identité,

- » un justificatif de domicile,
- » deux photos d'identité conformes à la législation,
- » pour les mineurs, la photocopie et l'original d'une pièce d'identité du parent qui fait la demande,
- » pour les mineurs, la photocopie du jugement de divorce.

Carte perdue ou volée :

- » un acte de naissance,
- » Justificatif de domicile,
- » deux photos d'identité conformes à la législation,
- » pour les mineurs, la photocopie et l'original d'une pièce d'identité du parent qui fait la demande,
- » une déclaration de perte ou de vol,
- » 25 euros en timbres fiscaux.

Passeport

La création ou le renouvellement de passeport se fait en Mairie de Toul sur rendez-vous. Pour faciliter les démarches, des formulaires sont disponibles en mairie.

Désormais vous avez la possibilité de faire une pré-demande de passeport en ligne sur www.passeport.ant.gouv.fr.



Velaine Alternative

Le 25 septembre 2016, suite à la dissolution du conseil municipal, les électeurs ont choisi une nouvelle équipe pour diriger la commune.

Ce choix, même s'il semble peut être plus s'expliquer par la volonté de changer d'équipe et le rejet de la personne à la tête de l'ancien conseil que par l'adhésion à une nouvelle équipe, est l'expression démocratique exprimée dans les urnes ce jour-là.

Elu sur une liste d'opposition, je compte être un témoin vigilant de l'action communale et faire valoir les intérêts des velainois qui ont porté leurs votes sur la liste que je menais et son programme.

Cependant je définis ma position comme celle d'un membre du conseil municipal attentif mais nullement comme un opposant systématique et je soutiendrai les actions de la majorité de ce conseil chaque fois que celles-ci seront menées pour le bien de l'ensemble des Velainoises et des Velainois et de la défense de leurs intérêts sans exclusive.

Pierre OUVRY
Velaine alternative

Texte fourni reproduit in extenso sans correction.

Velaine pour Tous

Le 25 septembre, c'est moins d'un Velainois sur quatre qui a confié la gestion de notre commune à l'équipe de « Velaine RENOUVEAU ».

Nous remercions les Velainoises et Velainois qui nous ont apporté leur confiance. Ce n'est bien évidemment pas le résultat que nous souhaitons. Notre équipe expérimentée et riche de compétences variées avait à cœur de continuer le travail engagé depuis 2014. Vos trois élus de « Velaine Pour Tous » vont contribuer aux différentes commissions pour aider à la réalisation des projets que nous avons proposés dans notre programme et nous vous tiendrons informés des écarts que nous pourrions constater. Nous n'avons aucun esprit de revanche mais nous souhaitons vous rappeler les propos de M. Denis PICARD dans le bulletin municipal de 2015. Nous citons :

« Par ailleurs, est-il judicieux d'augmenter la masse salariale de la commune alors que les dotations générales de fonctionnement délivrées par l'Etat vont diminuer drastiquement dans les années à venir et la Cour des comptes a rappelé que les collectivités territoriales ont vocation à prendre leur part des efforts de redressement des comptes publics ».

Faites ce que je dis et ne faites pas ce que je fais.

A peine élu, Monsieur le Maire nomme 5 adjoints au lieu des 3 que nous avions prévus pour contribuer à la baisse effective des dotations (avant cette élection, il y avait 4 adjoints). Fort de notre expérience et du transfert de compétences vers la communauté de communes nous savions que cette décision était largement réalisable et bénéfique au budget de notre commune.

C'est un surcout de fonctionnement de 49333,04€ sur la durée de la mandature (hors augmentation du point d'indice) qui ne pourra pas être consacré à l'investissement.

Nous vous invitons à interpeler M. le MAIRE sur cette première décision prise en contradiction avec ses écrits.

Notre vœu le plus cher est de faire gagner VELAINE EN HAYE.

Monique THIEBAUT,
Joël FERRY,
Gérald SABOT

Texte fourni reproduit in extenso sans correction.

Velaine en Haye

Contact

Mairie
3 rue de l'Église
54840 Velaine-en-Haye
Tél : 03 83 23 21 58
Fax : 03 83 23 32 89
mairie@velaine-en-haye.fr
www.velaine-en-haye.fr

Horaires

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30
Le samedi de 8h30 à 11h30



www.velaine-en-haye.fr

Communauté de Communes Terres Toulaises - CCTT
Rue du Mémorial du Génie - 54200 Écrouves
Tél : 03 83 43 23 76